



## Réunion extraordinaire du cluster protection sur le plan de développement de la province du Lac

### Compte rendu

28 février 2019/ bureau de la CNARR

#### Participants

CNARR, HCR, OHCHR

#### Résumé

Le 28 février 2019, le cluster protection a tenu une réunion spécifique sur le plan de développement de la province du Lac.

La réunion a eu pour objectif de consolider les contributions du cluster protection sur le plan de développement de la province du Lac qui est en cours de finalisation afin de s'assurer que les résultats attendus de ce plan reflèteront les enjeux de protections.

L'engagement du cluster protection dans ce processus est essentiel compte tenu de la centralité de la protection dans l'action humanitaire<sup>1</sup> et la « nouvelle manière de travailler » (New Way of Working) qui vise à renforcer le lien humanitaire/développement afin d'atteindre des résultats collectifs<sup>2</sup> de développement durable dans les domaines et secteurs clés.

Le groupe a passé en revue les documents suivants:

- Les objectifs de développement durable et les résultats collectifs du Tchad;
- Le rapport de démarrage du plan de développement de la province du Lac;
- Les termes de référence de la mission de liaison avec les acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement du Lac (6-8 février 2019, organisé par le PNUD);

---

<sup>1</sup> Déclaration des hauts responsables du Comité permanent inter-organisations sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire (2013)

<sup>2</sup> Annexe

- La matrice de vulnérabilités qui montre le lien entre les problèmes de protection dans la province du Lac et les actions prioritaires qui cadrent avec les objectifs de développement durable (élaboré par le cluster protection dans la province du Lac).

Quelques observations ont été relevées comme suit:

**I. Le rapport de démarrage du plan de développement de la province du Lac**

- L'intégration des principes de protection dans le processus de planification du plan de développement de la province du Lac n'est pas complet voir faible dans certains aspects. Par exemple, l'inclusion des personnes en situation d'handicap, les personnes âgées et les personnes ayant d'autres besoins spécifiques. Dans ce contexte il n'est toujours pas claire si les besoins spécifiques des enfants ont été pris en compte, en particulier les enfants non-accompagnés et séparés, dans la phase de planification de la collecte des données sur le terrain.

**II. Les TdR de la mission de liaison avec les acteurs locaux du 6 au 8 février 2019 (organisé par le PNUD)**

- La demande émanant du cluster protection d'être impliqué dans cette mission, est restée sans suite. Par conséquent, les aspects de protection n'ont pas été pris en compte dans les analyses des données collectées et la planification des prochaines étapes pour la consolidation et restitution du plan malgré l'intention au départ de les impliquer -- comme cité dans les TdR de la mission de liaison de 6 – 8 février :

*« Il sera notamment important d'assurer les synergies avec les efforts de collectes d'information des différents agences et clusters des Nations Unies sur place qui sont aussi susceptibles d'informer le plan de développement. »*

Ainsi il serait judicieux d'impliquer le Cluster Protection [et d'autres clusters] dans tous les étapes suivants.

**Action:**

- Le cluster protection partagera avec OCHA la matrice ci-dessous qui prend en compte ses contributions (au niveau national et provincial du Lac) afin de permettre l'intégration des éléments de protection dans le plan de développement.

**III. Matrice de vulnérabilités (en annexe séparé)**